

Monsieur Hervé SOHIER
Délégué Syndical Central SUD Orano Recyclage
LA HAGUE/DUOT/PCM équipe n°5

Chatillon, le 8 avril 2022

Objet : Réponse à votre courrier du 6 avril 2022

Monsieur le Délégué Syndical Central,

Nous avons bien pris note de votre position quant aux questions de pouvoir d'achat.

Le Groupe n'a jamais envisagé de négociations à son niveau sur ce sujet contrairement à ce que vous affirmez. Pour autant nous avons des discussions régulières avec les coordinateurs syndicaux du Groupe et nous sommes sensibles à la situation économique engendrée par le contexte international. C'est dans ce cadre que nous réfléchissons à la meilleure manière d'y répondre collectivement au niveau du Groupe.

Il est évident que l'attractivité du Groupe est une préoccupation constante mais cela ne se résume pas à une question d'IK ou de transport. Bien d'autres éléments entrent en jeu, et si d'une manière générale des tensions existent sur le marché du travail, nous sommes toujours un employeur de référence en particulier dans le Cotentin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Délégué Syndical Central, nos salutations distinguées.



Vincent FRUGIER
Directeur des Affaires Sociales
Groupe Orano

Copie : Hélène DERRIEN, Directrice des Ressources Humaines Groupe Orano

À La Hague, le 06 avril 2022,



Madame Hélène DERRIEN
Directrice des Ressources Humaines Groupe Orano

Monsieur Vincent FRUGIER
Directeur des Affaires Sociales Groupe Orano

Orano Recyclage SA

Objet : position du syndicat SUD Orano Recyclage au titre du pouvoir d'achat.

Madame, Monsieur, nous souhaitons, via ce courrier, vous donner la position du syndicat SUD Orano Recyclage

I) Réunion de revoyure de l'accord salarial Orano Recyclage 2022

En premier lieu, il nous semble important de rappeler que **SUD est signataire de l'accord salarial Orano Recyclage 2022** et a écrit dès le 1^{er} mars 2022 afin d'activer la clause de revoyure du dit-accord.

Une réunion de revoyure a eu lieu le 05 avril 2022, lors de laquelle la Direction d'Orano Recyclage a annoncé que **des bilatérales suivies de réunions de négociation auraient lieu avec les organisations syndicales représentatives au niveau Groupe.**

Cette annonce, potentiellement positive, nous interroge cependant quant à la loyauté du dialogue social au sein d'Orano Recyclage. Il nous est expliqué que "*personne n'était dupe sur la clause de revoyure*" en ce sens qu'il n'y aurait pas de renégociation sur le périmètre Orano Recyclage. SUD a une lecture différente de cette clause négociée dans un accord Recyclage.

Il apparaît en effet surprenant que la Direction explique lors des négociations obligatoires que chaque entreprise du Groupe a des enjeux et une situation différents, pour affirmer ensuite que les négociations ne peuvent porter qu'au niveau du Groupe.

La genèse de notre courrier étant expliquée, nous allons donc détailler nos propositions au niveau du Groupe.

II) Nos propositions pour le pouvoir d'achat

En préambule de nos propositions, il nous semble essentiel de rappeler l'enjeu de l'attractivité sur lequel vous communiquez régulièrement dans les médias.

Cependant, l'attractivité, à l'instar de la sûreté/sécurité, ne peut se développer qu'en s'affranchissant de la superficialité des mots.

Pour SUD, il est essentiel de mettre en place une mesure d'Augmentation Générale uniforme au regard de l'évolution de l'inflation (2.6% en octobre 2021 et 4.5% en mars 2022).

La Direction d'Orano Recyclage a expliqué qu'elle refusait catégoriquement de revaloriser les indemnités kilométriques (IK) dans un souci d'équité car elles ne sont touchées que par une partie des salariés.

Dans le même esprit, et au regard du contexte international mais aussi du contexte de notre Groupe, il nous apparaîtrait particulièrement inéquitable que des mesures d'attractivité profitent davantage aux salaires les plus élevés.

La revalorisation des IK et des transports ne peut rester à la seule charge de l'Etat dont nous dépendons étroitement. Le Groupe se doit ainsi, même via une mesure temporaire, de revaloriser les IK et les transports.

Le raté de la PEPA. Comment ne pas avoir en tête l'absence de volonté de distribuer une Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat **au titre de 2021** ? Cette possibilité était pourtant offerte jusqu'au 31 mars 2022. N'est-ce pas notre Groupe qui avait versé cette aide lors de sa mise en place en 2019 dans un esprit de solidarité demandé par l'Etat ?

SUD revendique, en l'absence de PEPA, que soit étudié dans chaque entreprise du Groupe la possibilité de sur-intéressement au titre de 2021.

SUD est également signataire de l'accord sur le télétravail au sein d'Orano Recyclage. Nous demandons ainsi, par cohérence revendicative, que soit déplafonné le nombre de jours télétravaillables par semaine et par an dans chaque entreprise du Groupe.

Enfin, pour conclure, nous souhaitons que lors des discussions au niveau du Groupe soient étudiées toutes les mesures temporaires visant à ne **pas détériorer davantage notre attractivité.**

Nous rappelons à ce titre que la vocation de la politique de rémunération du Groupe Orano est d'attirer, de motiver, de retenir et de reconnaître ses salariés. Vous ne vous offusquerez pas que nous en fassions un bilan alarmant.

Nous restons à votre disposition, **y compris en qualité d'observateur au sein des réunions à venir sur le pouvoir d'achat au sein du Groupe.**

Bien cordialement,

Hervé SOHIER
Délégué Syndical Central SUD Orano Recyclage
LA HAGUE/DUOT/PCM équipe n°5

En annexe ci-dessous, le courrier SUD Orano Recyclage du 1^{er} mars 2022



À La Hague, le 1^{er} mars 2022,

Monsieur Pascal AUBRET
Directeur Général Orano Recyclage

Monsieur Stéphane VALOUR
Directeur des Ressources Humaines Orano Recyclage

Madame Elise ROBIN
Chargée des Relations Sociales Orano Recyclage
La Hague

Orano Recyclage SA

Objet : demande d'activation des clauses de rendez-vous de l'accord salarial Orano Recyclage 2022 et de l'accord relatif au développement de l'attractivité de l'emploi au sein de l'établissement d'Orano Recyclage La Hague.

Madame, Messieurs, nous souhaitons, via ce courrier officiel, activer les clauses de rendez-vous des accords susmentionnés dans l'objet.

Ces demandes s'inscrivent dans une volonté forte de dialogue social et d'amélioration de notre attractivité.

I) Accord salarial Orano Recyclage 2022

Comme le stipule l'article 10 de cet accord, une demande de clause de RDV, **notamment en cas d'augmentation significative de l'inflation**, peut être formulée sur demande écrite d'au moins deux Organisations syndicales signataires.

SUD Orano Recyclage formule cette demande en faisant valoir plusieurs évolutions significatives depuis la signature du 15 décembre 2021.

En premier lieu, l'inflation a significativement augmenté. **L'Insee a publié en février 2022 une augmentation des prix à la consommation de 3,6 % sur douze mois glissants.**

Les présentations en négociation salariale étaient basées sur une inflation à 2,6% en octobre 2021.

En second lieu, le scénario d'évolution de l'inflation comportait une notion de « pic ». **Malheureusement, le contexte international historique assied une évolution inflationniste à la hausse et durable.**

L'évolution des coûts de carburant **sans revalorisation des IK**, pour le personnel devant rejoindre nos sites en véhicule personnel, est à reconsidérer.

Il nous apparaît également essentiel que vous réétudiez le versement de la PEPA (prime exceptionnelle de pouvoir d'achat) permise jusqu'au 31 mars 2022.

Au surplus, et bien que nos positions divergent fortement sur l'interprétation du nombre de démissions à la hausse, **nous estimons qu'Orano Recyclage doit se montrer réactif pour ne pas dégrader davantage son attractivité face à ce contexte inflationniste.**

II) Accord relatif au développement de l'attractivité de l'emploi au sein de l'établissement d'Orano Recyclage La Hague

Comme le stipule l'article 4.3 de cet accord du 29 novembre 2019, une demande de clause de RDV peut être formulée sur demande écrite d'au moins deux Organisations syndicales signataires.

Cet accord, **évoquant le positionnement de la journée HN « DG3 » et la mise en place de RTT sécables**, trouvait son origine dans le projet « *Demain, Orano La Hague* » et s'appuyait fortement sur une enquête SUD dont le rapport demeure consultable : <http://sudhague.fr/public/index.php?do=read&document=158>

Le préambule de cet accord mentionne notamment : « ***Elles (les parties) reconnaissent en effet que dans un bassin de l'emploi dynamique, l'établissement doit veiller à proposer un cadre de travail attractif afin d'attirer les meilleurs profils externes et retenir les compétences qu'il contribue à développer*** ».

SUD Orano Recyclage s'inscrit plus que jamais dans cette volonté d'attractivité. Le retour d'expérience de notre établissement de la Hague **démontre une possibilité forte d'augmenter le nombre de RTT sécables sans désorganiser le travail**.

Accroître la possibilité de RTT sécables aurait ainsi des effets bénéfiques sur l'attractivité et sur la qualité de vie au travail **en améliorant l'équilibre vie professionnelle/vie privée**.

Pour conclure, il nous semble utile de rappeler que ces demandes s'effectuent en cohérence avec la politique de SUD Orano Recyclage de rechercher des solutions concrètes pour améliorer le quotidien des salariés de l'entreprise.

Sans être exhaustif, notre signature, sur les accords liés au télétravail, à l'attractivité, à la gestion des postes et à valorisation des Référents Techniques, certifie notre volonté de négocier et de signer.

Nous rappelons d'ailleurs avoir été force de proposition, lors de la réunion sur le calendrier social 2022, en exprimant nos souhaits :

- **De négocier un accord relatif à la valorisation des relais sécurité.**
- **D'avancer les négociations au titre de la phase n°2 de CONVERGENCE dans la foulée des annonces du 24 mars 2022.**

Bien cordialement,

Hervé SOHIER, Délégué Syndical Central SUD Orano Recyclage

Copie : les Délégués Syndicaux Centraux CGT, CFDT, FO et CFE/CGC.